



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Soft Copy / Copie électronique :

Attention: Carla Schonauer
Email / Courriel:
carla.schonauer@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Title – Sujet Vest, High Visibility No Markings - Gilet haute visibilité sans identification		Date April 05, 2022 – le 5 avril 2022	
Solicitation No. – N° de l'invitation 202204065		Amendment No. – N° de la modification 001	
Client Reference No. - No. De Référence du Client			
Solicitation Closes – L'invitation prend fin			
At / à :	14:00	Eastern Daylight Time (EDT) – Heure avancée de l'Est (HAE)	
On / le:	April 21, 2022 – le 21 avril 2022		
F.O.B. – F.A.B	GST/HST – TPS	Duty – Droits	
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein – Voir aux présentes			
Instructions See herein – Voir aux présentes			
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Carla Schonauer Carla.schonauer@rcmp-grc.gc.ca			
Telephone No. – No. de téléphone 343-571-8780		Facsimile No. – No. de télécopieur	



This amendment is raised to respond to questions received during the solicitation period.

QUESTIONS AND ANSWERS

Question 1:

Can we receive a sample and the electronic pattern for the Vest, High Visibility, No Markings.

Answer 1:

Refer to Part 4 – 4.1.2 of the Request for Proposal (RFP).

A RCMP viewing sample and pattern will be provided to Bidders who are requested to provide Pre-Award Sample(s). The Mandatory Technical Criteria will be required after the bid closing date, upon a written request from the Contracting Authority, from the responsive bidder(s) in Phase I with the lowest evaluated price.

Question 2:

Do you require samples at time of bid submission?

Answer 2:

Bidders are not required to submit a sample with their proposal.

Question 3:

Who was the previous supplier?

Answer 3:

The information available regarding the last contract can be found at the following link:

[Wearwell Garments Ltd - Contract Details | Open Government \(canada.ca\)](#)

Question 4:

Since the authority has patterns for the vest, what are the yields, and fabric width used?

Answer 4:

The approximate yield is 0.75 metres based on fabric width of 152 cm.

Question 5:

Who is the approved fabric supplier?

Answer 5:

The Contractor will be responsible for obtaining all materials required in the manufacture of the items specified.



All other terms and conditions remain unchanged.

La présente modification vise à répondre aux questions reçues pendant la période de soumission.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 :

Peut-on recevoir un échantillon et le patron électronique pour le Gilet haute visibilité sans identification.

Réponse 1 :

Consultez la partie 4 - 4.1.2 de la demande de proposition (DDP).

La GRC fournira un ou des spécimens et patrons aux soumissionnaires à qui on demande de fournir un ou des échantillons préalables à l'attribution. Les exigences techniques obligatoires devront être fournis après la date de clôture de la demande de soumissions, sur demande écrite de l'autorité contractante, par le ou les soumissionnaires recevables à la phase I avec les prix évalués les moins disants.

Question 2 :

Avez-vous besoin des échantillons au moment de la présentation de la soumission?

Réponse 2 :

Les soumissionnaires n'ont pas besoin de présenter un échantillon avec leur proposition.

Question 3 :

Qui était le fournisseur précédent?

Réponse 3 :

Les renseignements disponibles du contrat précédent peuvent être trouvés au lien suivant :

[Wearwell Garments Ltd - Détails du contrat | Gouvernement ouvert \(canada.ca\)](#)

Question 4 :

Puisque l'autorité dispose de patrons pour le gilet, quels sont les rendements, et la largeur du tissu utilisé ?

Réponse 4 :

Le rendement est environ de 0,75 mètre pour une largeur de tissu de 152 cm.



Question 5 :

Qui est le fournisseur de tissu approuvé ?

Réponse 5 :

L'entrepreneur doit se procurer tous les matériaux nécessaires à la fabrication des articles précisés.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.